

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 mars 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 37 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - Eric DIARD - André ESSAYAN - François FRANCESCHI - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI - Michel ILLAC - Christophe MADROLLE - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Philippe SAN MARCO.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité

VOI 011-1113/09/BC

**■ Aménagement de la voie U464 à Marseille -Lancement d'un Appel d'Offres pour l'élargissement du chemin de la Parette à Marseille (12 ème arrondissement) - Approbation du dossier de consultation des entreprises.
DIFRA 09/2850/BC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

A l'issue des travaux d'aménagement de la Rcade L2 et de la voie U400 portée par le tramway, il convient de réaliser la voie U 464 entre le giratoire Air-Bel et la voie U400.

Cet aménagement englobe l'élargissement du chemin de la parette et de la rue J. Clérissy, au droit du hameau Saint Jean du Désert.

Le projet prévoit la réalisation d'une chaussée bidirectionnelle sur une longueur de 630 ml, bordée de trottoirs ainsi que d'une bande de stationnement longitudinale plantée d'arbres d'alignement, côté L2. Au droit du hameau Saint Jean du Désert, la création d'un parking de 18 places ainsi que d'un espace piéton de qualité, permettent d'aménager une zone de délaissés.

L'ensemble des réseaux nécessaires à la voirie complète cet aménagement.

Afin de réaliser ces travaux, il est proposé de lancer un appel d'offres ouvert en application des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics sur la base du dossier de consultation des entreprises ci-annexé.

La durée des travaux est évaluée à huit mois. Il n'y a pas d'allotissement. Les prix sont fermes et révisables. Il ne s'agit pas d'un marché à tranches.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Marchés Publics ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004/314/CC au 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de lancer un appel d'offres ouvert afin de réaliser les travaux d'aménagement de la voie U464 entre le giratoire Air Bel et la voie U400 à Marseille (11^{ème} arrondissement).

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le lancement d'un appel d'offres ouvert en vue de la passation d'un marché pour la réalisation des travaux d'aménagement de la voie U464 entre le giratoire Air Bel et la voie U400 à Marseille (11^{ème} arrondissement) conformément aux articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Article 2 :

Est approuvé le dossier de consultation des entreprises annexé.

Article 3

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole
– N° d'opération : I 6482-01 – Nature : 2315 – Fonction : 822 - Sous-Politique : C311.

Pour Visa
La Vice-Présidente déléguée à la Voirie
et aux Grandes Infrastructures Routières

Pour Présentation
Le Président délégué de la Commission
Voirie et Signalisation

Danielle MILON

Christophe MASSE

Certifié Conforme
Le Président de la Communauté urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI